



Autorité Administrative Indépendante



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

## COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) RELATIF AU TRAITEMENT PAR LES MÉDIAS AUDIOVISUELS DE LA PANDÉMIE À CORONA VIRUS (COVID-19)

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) note avec satisfaction que, depuis le déclenchement de la pandémie à Corona virus (Covid-19), les médias audiovisuels de service public, les médias audiovisuels privés commerciaux et non commerciaux prennent une part très active dans la diffusion des messages de sensibilisation des populations sur les mesures à observer pendant cette période. Ce, aussi bien en français que dans les langues locales.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle encourage les médias audiovisuels, notamment les radios de proximité, les radios rurales locales et confessionnelles, à poursuivre cette mission de haute portée citoyenne et sanitaire.

Dans cette perspective, elle les invite à :

- ne relayer que les informations officielles émanant du Gouvernement ou des Autorités en charge de la Santé et de l'Hygiène publique ou de la Salubrité ;
- s'abstenir de diffuser ou relayer les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude ne sont pas établies ;
- faire davantage preuve de responsabilité dans la maîtrise des antennes lors des émissions interactives sur les questions relatives à cette pandémie afin d'éviter toute stigmatisation ou propos susceptibles de créer une psychose sociale.

La Haute autorité de la Communication Audiovisuelle sait compter sur la contribution et la mobilisation de tous les opérateurs audiovisuels à lutter contre la propagation du Covid-19.

Fait à Abidjan, 30 mars 2020

Le Président



**Me René BOURGOIN**